

ACCESSIBILITÉ ET CONFORT D'USAGE, OPTION ÉLECTRICITÉ ET DOMOTIQUE

Durée

14 heures (2 jours)

Nombre de participants

5 stagiaires minimum

Public(s) concerné(s)

- Artisan électricien
- Dirigeant d'entreprise d'électricité

Prérequis

- Connaissance du cadre bâti
- Connaissance en électricité

Outils pédagogiques

- Support de formation (diaporama)
- Textes législatifs
- Clé USB comprenant le support de formation et les ressources documentaires

Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques (diaporama - textes législatifs) et mises en situation

Modalités et indicateurs d'évaluation:

- Il sera demandé à chaque participant de répondre à un QCM portant sur les points principaux du programme. Une évaluation de la prestation sera remise à chaque participant.
- Remise d'une attestation de fin de formation

Formateur(s)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Etre capable de proposer des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments accessibles



Cette formation peut déboucher sur l'attribution du label Artisan Accessible d'Alsace

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre capable :

- De caractériser le marché de l'accessibilité : enjeux, chiffres, terminologie
- D'identifier la problématique du vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap
- D'appliquer la réglementation accessibilité
- D'analyser les demandes et besoins des différents interlocuteurs : occupant, prescripteur, financeur...
- De chiffrer les travaux et construire une argumentation commerciale
- De décrire une approche globale de travaux d'accessibilité et de proposer des offres de travaux en lots isolés, bouquets de travaux ou offre globale.

PROGRAMME

Premier jour

Matin (9h00 à 12h30)

Accueil des stagiaires
Tour de table : présentation des participants
Présentation du contenu des journées

Le contexte

- Le contexte social
- Les handicaps concernés par la loi

La compréhension des besoins

Votre métier et les déficiences : bien maîtriser les besoins en fonction des déficiences

- La déficience motrice
- La déficience cognitive
- La déficience auditive
- La déficience visuelle

Mhand HALASSA
Ingénieur accessibilité

André AUGST
Ingénieur accessibilité

Infos et inscriptions

Joséphine LEININGER
j.leininger@cep-
cicat.com

N° agrément

42670184167

Organisme de
formation agréé



La législation issue de la loi du 11 février 2005

Impact sur votre métier

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité
- Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux Bâtiments d'habitation collectifs et maisons individuelles

Après-midi (14h00 à 17h30)

Mises en situation

- Parcours de simulation voirie
- Simulation déficience visuelle
- Présentation du DIVA (Démonstrateur Intelligent de Déficiences Visuelles et Auditives)
- Essai de fauteuils roulants
- Présentation d'une simulation de transfert

Les bâtiments d'habitation (collectifs et individuels)

- Accès et abords
- Cheminement extérieurs
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Unités de vie
- Salle d'eau
- Approche sur la domotique : une aide au maintien à domicile.

Recueil des impressions des participants.

Deuxième jour

Matin (9h00 à 12h30)

La législation issue de la loi du 11 février 2005

Impact sur votre métier

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité
- Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux ERP

Les établissements recevant du public (neufs et existants)

- Accès et abords
- Cheminement extérieurs
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Accueil
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Sanitaires

Autonomie pour tous :

La domotique au service du maintien à domicile :

Les solutions préventives d'adaptation des logements neufs :

- La domotique de confort (gestion des équipements)
- La domotique sécuritaire du bien (incendie, inondation)
- La domotique sécuritaire de la personne (chutes, chemins lumineux)

- Les scénarios

Les produits d'adaptation sécuritaires dans les logements existants

Les téléassistances

Les produits accessibles par tous et pour tous - domotique :

- Visite de l'appartement témoin du CEP CICAT

Après-midi (14h00 à 17h30)

Les acteurs dans la prescription de la domotique au domicile
(ergothérapeutes) : l'expérimentation ADORHA

Les aides financières possibles

- Le crédit d'impôt
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Les aides du cadre bâti : ANAH, taxe foncière sur les propriétés bâties.

Recueil des impressions des participants / questions-réponses

QCM

Evaluation de fin de formation